

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS DU** **13 Novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Madame Ribauville Maire, Mesdames Esteyries, Lapeyre, Soubaigné  
Messieurs Barbé, Biaut, Charron, Desage

**Absents excusés:** Madame Combe  
Monsieur Lantoine  
Monsieur Monteiro

**Désignation du secrétaire de séance:** Olivier Charron

## **Point Travaux :**

**Façade basilique :** Madame le Maire informe le conseil que le dossier de rénovation des statues de la façade à été déposé auprès de la Drac.

**Portique Luc :** le devis de M.Duporge pour installer un portique limitant l'accès aux véhicules de hauteur supérieure à 2 mètres a été validé par le conseil mais celui n'est pas encore intervenu. Il devra être relancé.

**Nuisances de voisinage FAM :** Madame Faure ( domiciliée chemin des padouens) a sollicité un rendez vous avec Madame le Maire afin d'évoquer les nuisances sonores générées par les résidents du FAM. Elle s'est entretenue avec le directeur de l'établissement qui a conscience de ce fait et réfléchit aux solutions à y apporter.

Madame le Maire s'est également rapprochée du directeur avec les mêmes conclusions.

Madame Faure sera reçue prochainement.

**Voirie communale :** des trous importants demeurent sur la route de carriot. M.Charron rappelle qu'il à demandé aux services techniques de les reboucher avec de l'enrobé à froid dans l'attente de la réfection par l'entreprise Chataigné dans le cadre des travaux 2018. Il renouvellera cette demande.

## **Délibération régie cartes et livres :**

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la gestion des cartes postales et des livres du village, la régie des recettes créée le 3/02/1995 doit prendre en considération l'inventaire de la trésorerie du 03/07/2018. Celui ci montre un écart négatif de 1 livre et 13 cartes postales.

En conséquence, Madame le Maire propose de régulariser cette situation par un titre de 38,85 euros au compte 7062.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Les stocks au 13/11/2018 s'établissent donc ainsi : 2 livres et 3794 cartes postales

## **Hausse des loyers des logements communaux :**

Après un rappel des règles d'augmentation des loyers applicables et notamment l'indice du coût de la construction, Madame le Maire propose une hausse des loyers pour 2019 de 1,59%.

L'augmentation en valeur serait de :

Loyer: + 7,14 euros soit 456,11 euros + 40 euros de charges

Loyer: +7,87 euros soit 503,01 euros + 40 euros de charges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Hausse tarifs restauration scolaire 2019 :**

En accord avec les communes membres du RPIC (Semens et Saint germain de Graves), Madame le Maire propose de réévaluer les tarifs de la cantine de 2% en 2019.

Les nouveaux prix seraient donc :

Plein tarif enfant : 2,60 euros (soit une hausse de 0,05 euros)

Demi tarif enfant (à compter du 3ième enfant) : 1,30 euros

Plein tarif adulte : 5,20 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **SACPA (service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) :**

Nous avons un contrat avec l'entreprise SACPA et celle ci nous propose une augmentation de ses prestations pour 2019 :

Prise des animaux : 128,20 euros HT

Capture avec moyens adaptés : 80,14 euros HT de l'heure

Mise à disposition de 2 agents et d'un véhicule : 120,09 euros HT de l'heure

Enlèvement animal mort : 117,51 euros HT

Déplacement sans animaux sur les lieux : 117,51 euros HT

Ces tarifs représentent une hausse de 1,86%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Avenant au protocole de dissolution de la CDC des coteaux macariens :**

Cet avenant précise la répartition des biens et les conditions d'usage de ceux nécessaires à l'exercice d'une compétence.

La modification porte sur l'article 2 alinéa b du protocole de dissolution.

Le début de l'article reste inchangé :

*« Tous les biens immeubles et meubles nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée aux communautés de communes d'accueil seront mis à disposition par les communes propriétaires. Tous les droits et obligations attachés à ces biens seront par ailleurs transférés à ces communautés de communes, et notamment les emprunts qui leur sont liés.*

*Des conventions seront établies entre les CDC d'accueil pour permettre le maintien des services actuellement proposés à l'ensemble des habitants des coteaux macariens . »*

Le reste de l'article est réécrit comme suit :

*« Un transfert en pleine propriété de ces biens pourra être envisagé, par des délibérations concordantes de la commune devenue propriétaire et de la communauté de communes d'accueil concernée.*

*Les communes membres de la communauté de communes des coteaux macariens s'engagent à renoncer entre elles à toutes formes de compensations ou de transactions financières qui pourraient être réalisées au titre de la restitution de propriété aux communes d'implantation des biens »*

Pour Verdélais, le bâtiment concerné est l'ALSH de Bertric.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Devis diagnostic amiante au complexe sportif Jean Poutays :**

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise Qualiconsult Immobilier pour évaluer la présence d'amiante sur la tribune désaffectée du complexe sportif Jean Poutays en vue d'une éventuelle démolition.

Le montant du rapport de repérage s'élève à 490 euros.

La nacelle est inutile pour procéder aux prélèvements.

Les analyses sont tarifées et incluent les frais de prélèvement ; cependant nous ignorons combien de prélèvements seront nécessaires.

Il sera demandé à l'entreprise de clarifier ce point.

### **Numérotation :**

Afin de poursuivre les travaux et de mettre en œuvre les travaux de la commission numérotation, 2 devis sont présentés des entreprises Alec et Seri. Cependant, ceux ci ne prévoient que la fourniture des plaques et numéros de rues et pas la pose.

M.Charron se rapprochera de La Poste qui assure cette prestation afin d'avoir un chiffrage et il sera demandé aux 2 autres entreprises de fournir une offre complémentaire.

Dans le cadre de la préparation des réunions publiques du 23 et du 30 novembre 2018, les attestations ont été éditées par Mme Mesnage à partir du fichier de la poste.

Les habitants seront convoqués en 2 sessions. Il leur sera demandé de venir avec leur carte d'identité pour retirer leur attestation.

Une information devra également être faite auprès des propriétaires des habitations louées.

### **PLUI :**

M.Charron a assisté à une commission urbanisme animée par la chambre d'agriculture au sujet du classement des zones agricoles.

Ce travail fera l'objet d'autres rencontres, la position de la commission urbanisme est de protéger l'ensemble des surfaces cultivées. Il conviendra de définir si l'ensemble du périmètre AOC devra être protégé.

Les communes de la rive gauche de la Garonne proches de Langon subissent une pression très forte sur ces zones agricoles en périphérie de ville. Pour Verdélais, le Galouchey sépare assez bien la partie « urbaine » au sud de la zone des coteaux viticoles au nord. En ce sens, les terroirs viticoles du village semblent moins exposés.

M.Charron déplore que seules 2 personnes du village aient assisté à la réunion publique de présentation du PADD à la salle des fêtes de Pian sur Garonne le 16 octobre 2018, dont l'une était Madame le Maire.

Peut-être faudra-t-il veiller à ce que les communications ultérieures sur les phases de consultations soient meilleures à l'avenir car quelques administrés ont manifesté un intérêt à titre personnel ou général au sujet de ce document.

### **Commission de sécurité pour des établissements recevant du public :**

M.Charron a participé à la commission de sécurité pour le restaurant Le Nord Sud le 16 octobre 2018. Un avis favorable a été accordé.

Dans le cadre de la lutte incendie, c'est la réserve d'eau de l'hôtellerie Géraud de Graves qui est répertoriée par le SDISS pour cet établissement.

M.Charron s'est engagé auprès de la commission à conventionner avec le diocèse cet usage qui vaudrait également pour le groupe scolaire et plus généralement pour tout le centre bourg. Lors d'une rencontre fortuite sur le parvis du village avec l'économiste du diocèse, M.Dehan, il a évoqué

cette hypothèse. Celui ci a manifesté un avis de principe favorable. Reste à rédiger le document et le soumettre au diocèse.

M.Charron a participé à la commission de sécurité pour la salle multi-sports du complexe sportif Jean Poutays le 25 octobre 2018.

Un avis favorable a été accordé.

Il a évoqué également l'état général du terrain (main courante et tribune désaffectée). Ces équipements relèvent de l'activité PA (plein air) et ne relèvent pas d'une commission préfectorale. Il y va de la responsabilité du Maire.

### **Sécurité routière :**

M.Charron demande si le courrier de demande de classement accidentogène de notre voirie auprès du conseil départemental a été envoyé. Madame le Maire répond qu'il est en cours de rédaction.

### **Éclairage Public :**

Mme Esteyries signale que des luminaires sont défaillants dans le centre bourg.

M.Charron fera un inventaire dans les jours à venir pour signaler au SDEEG les points lumineux en défaut.

### **Fossés sur RD 120 au carrefour avec la RD 117 :**

Mme Soubaigné signale que le fossé après l'habitation de Mme Estibotte présente un danger pour les piétons puisqu'il n'est pas busé.

M.Charron précise que c'est le cas de bon nombre de fossés du village. Cependant il se rendra sur place afin d'évaluer la dangerosité de celui ci.

### **Bus de transport scolaire :**

Afin de vendre le bus communal sans les sièges de transport comme le demande le client potentiel, Renault Paris préconise de demander une autorisation de supprimer les sièges. Cette prestation sera facturée 55 euros HT

### **Subvention CVLV :**

Afin d'assurer une nouvelle prestation sociale, le CVLV demande aux 8 communes de l'ancienne CDC une aide afin d'assurer le pilotage EVS.

Cette somme serait de 750 euros pour Verdélais. Toutes les autres communes ayant accepté, le conseil municipal approuve à l'unanimité mais précise que cette aide sera exclusivement attribuée pour 2019.

### **Repas des aînés :**

L'animation musicale n'est toujours pas finalisée ; Mme Soubaigné présente 2 offres de prix des entreprises Happy Music et Charly Music. Les prix et prestations ne convenant pas, M.Biaut sollicitera un autre de ses contacts.

### **Téléthon 2018 :**

M.Desage précise que Verdélais a été retenu par AFM parmi les 10000 villages organisateurs d'une manifestation à caractère exceptionnel (en l'occurrence, le KM vertical), au titre du téléthon 2018 qui se tiendra le 9 décembre.

### **Contrat M.Kheris :**

Les contrats de M.Kheris ont été souscrits afin de palier l'absence de M.Durandet. Alors qu'il était prévu que celui-ci quitte définitivement l'effectif des employés communaux au 31/12/2018, il a exprimé le désir d'aller jusqu'au terme de son CMO (contrat Maladie Ordinaire) soit jusqu'au 01/04/2019.

La situation de M.Kheris pourra donc être prorogée jusque là.

### **Stationnement sauvage à la garonnelle :**

M.Charron précise qu'il a rendu visite à M.Feutrel qui réside dans une caravane en bordure de Garonne sur la commune.

Considérant qu'il s'agit d'une zone inondable, M.Charron est mandaté pour s'assurer que M.Feutrel quitte les lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h45